

Règlement 10km et Semi-marathon

Préambule : l'inscription aux deux courses vaut entière acceptation de ce règlement.

ARTICLE PREMIER – La 20eme Edition du 10 km et semi-marathon Jean Paul Cardineau se dispute à Châtellerault le lundi 22 Avril 2019.

ART 2 - Le parcours comporte deux épreuves, une de 10 km et une de 21,1km (semi-marathon) à travers la ville. Chaque kilomètre est indiqué par un panneau bien visible. Le parcours est mesuré suivant les normes établies par la FFA. Un classement est établi pour chacune des épreuves. Les concurrents doivent préciser sur leur bulletin d'engagement la course qu'ils effectueront. En aucun cas, ceux inscrits pour les 10 km ne pourront faire le semi-marathon et inversement. Ils ne pourront pas obtenir de classement pour une distance différente.

ART 3 – Le départ du 10 km et du semi-marathon est commun. Départ des 2 épreuves à 9h sur le site de la Manufacture. Arrivée place Henry Roy sur le site de la Manufacture.

ART 4 - Ces compétitions sont ouvertes à toute personne des deux sexes, licenciée à une fédération ou non, ayant au minimum 18 ans en 2019 pour le semi-marathon et 16 ans en 2019 pour le 10 km (cadets, cadettes autorisés) avec une autorisation parentale. Ces 2 courses sont qualificatives pour les championnats de France 2019 du 10 km ou du semi-marathon et ont obtenu le label Régional.

ART 5 - Un classement individuel est établi pour l'ensemble des concurrents de chacune des courses. Les concurrents qui passeront la ligne d'arrivée après 2h30 de course ne seront pas classés.

Les catégories d'âges, indiquées ci-dessous, donnent lieu à un classement séparé.

Cadets, cadettes : 2002-2003 ; Juniors : 2000-2001 ; Espoirs : 1997-1998-1999 ; Seniors : 1996-1979 ; Masters 1 : 1979- 1970 ; Masters 2 : 1969-1960 ; Masters 3 : 1959-1950 ; Masters 4 : 1949-1940 ; Masters 5 :1939 et avant.

Le premier concurrent et la première concurrente de chaque catégorie sont récompensés pour chacune des 2 courses.

ART 6 - Des postes de ravitaillement et d'épongement sont à la disposition des concurrents aux 5km - 10 km- 15km et à l'arrivée.

ART 7 - Les inscriptions sont possibles jusqu'au samedi 20 avril à 18h00. La remise des dossards aura lieu le samedi 20 avril 2019 de 15h00 à 18h00 et le lundi 22 Avril 2019 de 7h00 à 8h30, dans le hall du Conservatoire Clément Janequin, 1 rue Jean Monnet, site de la Manufacture. Pas d'inscriptions le lundi 22 avril 2019 au matin. Douches sur le site de l'arrivée. L'organisation décline toute responsabilité pour les dommages occasionnés sur les véhicules pendant les épreuves ainsi que les vols ou autres incivilités.

ART 8 - La circulation sera réglementée et réservée aux véhicules d'organisation et de secours sur le parcours. Les routes sont rendues à la circulation normale après le passage du véhicule balai. Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés, la marche nordique avec bâtons sont formellement interdits sur le parcours, sauf ceux ayant reçu un agrément par l'organisation.

ART 9 - Le directeur technique est le seul juge en cas de problème technique et d'application du règlement.

ART 10 - Engagements: il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Un justificatif d'aptitude en cours de validité le jour de l'épreuve est à joindre à votre inscription :

- Licence FFA (saison 2018/2019) : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, Pass Running ou Pass J'aime Courir,

- ou Licence sportive délivrée par une Fédération agréée et portant la mention de non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition.
- Un coureur non licencié dans une des fédérations citées ci-dessus doit joindre obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve (copie possible). Ce certificat sera conservé un an par Courir Dans Châtellerauld.

Les bulletins d'engagement sont à adresser à : Courir Dans Chatellerauld- semi marathon JP Cardineau- BP 10441 - 86104 CHATELLERAULT Cedex.

Possibilité d'inscription en ligne sur le site www.semi-marathon-chatellerauld.fr

ART 11 - Montant de l'inscription : 10km pour 9€ (cadets et cadettes 4€) ; semi marathon pour 12€ (juniors 4€)

ART 12 - Par sa participation au semi-marathon ou au 10 km, chaque concurrent autorise les organisateurs à utiliser, faire utiliser ou à reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre du semi-marathon ou du 10 km en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée des épreuves et ce, sur tout support, dans le monde entier, ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tous les pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée.

ART 13 - La remise des récompenses sera effectuée à partir de 12h place Henry Roy sur le site de la Manufacture. Les récompenses seront remises aux concurrents ayant terminé la course et présents ou représentés lors de la distribution sur place. Aucun lot ne sera envoyé par courrier. Les récompenses ne sont pas cumulables.

ART 14 - Contrôle anti-dopage : les participants s'engagent à respecter l'interdiction de dopage, ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage tels qu'ils sont définis dans le code du sport.

ART 15 - Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

ART 16 - En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.